



**Document de questions-réponses concernant le  
projet de graphite La Loutre**

13 août 2025

## Table des matières

Introduction .....	3
<b>Thème 1</b> .....	4
<u>Les procédés utilisés et l'aménagement du site du projet La Loure</u> .....	4
Thème 2 .....	13
Les expropriations et/ou la valeur des propriétés .....	13
Thème 3 .....	15
Les impacts sur les infrastructures publiques .....	15
Thème 4 .....	16
Les garanties et préventions des accidents .....	16
Thème 5 .....	20
Le processus d'évaluation environnementale .....	20
Thème 6 .....	25
Les enjeux sociaux et les mesures applicables .....	25
Thème 7 .....	29
Les enjeux économiques et les mesures applicables .....	29
Thème 8 .....	31
Les enjeux environnementaux, la restauration et les mesures applicables .....	31
Thème 9 .....	46
La raison d'être du projet .....	46

## **Introduction**

Ce document vise à répertorier un ensemble de questions ayant été adressé lors des rencontres avec Lomiko Metals entre 2021 et 2024 et offre des réponses pour chacune de celles-ci. Cet ensemble de question inclut la liste envoyée par l'Alliance Petite-Nation Nord le 10 juillet 2025.

Les réponses fournis dans ce document sont conformes à l'état des connaissances dont nous disposons en date d'août 2025 sur le projet La Loutre. Considérant que ce projet encore à l'étape conceptuelle, plusieurs éléments sont susceptibles de changer au cours des prochaines années, au fur et à mesure que les différentes études en lien avec le développement du projet seront effectuées.

Lomiko Metals s'engage à demeurer proactif dans ses communications avec les communautés avoisinantes du projet La Loutre afin de les informer du développement du projet et de tous changements nécessaires en lien avec sa planification.

Nous souhaitons rappeler qu'il est possible de nous contacter en tout temps à l'adresse courriel [communaute@lomiko.com](mailto:communaute@lomiko.com) pour nous faire parvenir vos questions ou vos commentaires en lien avec le projet La Loutre.

## **Thème 1**

### Les procédés utilisés et l'aménagement du site du projet La Loutre

**Q1: Quel est exactement le procédé utilisé et quels sont les produits chimiques nécessaires, à toutes les étapes d'extraction ?**

- Pour les travaux d'échantillonnage en vrac (les travaux de novembre 2025) :
  - Pour l'échantillonnage en vrac, le graphite sera extrait à l'aide de petites excavatrices après forage, puis il sera acheminé au centre de recherche situé à Québec.
  
- Pour l'étape de la production:
  - Un projet de mine pilote qui inclut un centre de transformation sera établi sur le site du projet La Loutre. On y concassera la pierre, puis, à l'aide d'un système de circulation d'eau, il récupérera les roches riches en graphite. Ce procédé, nommé « flottation », utilise quelques produits chimiques, dont du diesel et un agent moussant (détergent) pour séparer les éléments. Les résidus seront filtrés et stockés avec les stériles secs.
  - L'eau filtrée sera ensuite réutilisée lors du cycle de flottation. Le graphite sera ensuite micronisé à l'aide de machines pour produire le résultat final. L'eau de l'usine sera recyclée à environ 96 %. Les résidus seront à sec, ce qui minimise les risques de contamination des eaux environnantes.
  - L'eau qui ne pourra pas être réutilisée sera traitée de façon à être conforme aux nombreuses normes environnementales en vigueur. Pour faciliter ce traitement, une station d'épuration des eaux sera bâtie pour purifier l'eau excédentaire.

Nous vous informerons si nous avons des changements par rapport aux produits utilisés après les études de préfaisabilité terminées.

**Q2: Y a-t-il et y aura-t-il des capteurs de particules ?**

Oui, nous aurons un programme de surveillance de la poussière établi pour l'opération. Des modèles de dispersion de la poussière seront développés en utilisant des capteurs de particule afin de comprendre leur mode de propagation. La poussière présente sur la route sera décantée selon les pratiques courantes et standard de l'industrie minière. Nous utiliserons des pulvérisateurs commerciaux pour contrôler la poussière émanant de la mine et limiter sa propagation.

**Q3: Est-ce que ce sera une mine à ciel ouvert ? Si oui, pourquoi ne pas faire une mine souterraine ? Et quelles seront les dimensions et la profondeur prévues de la fosse ?**

Le projet La Loure sera une mine à ciel ouvert. L'option d'une mine à ciel ouvert ou souterraine dépend avant tout de la nature du dépôt minéral. Comme les dépôts de La Loure sont près de la surface, la seule option est de créer une mine à ciel ouvert.

Concernant les dimensions, les seules informations que nous avons actuellement proviennent de notre étude économique préliminaire publiée en 2021. Cette étude prévoit que le projet sera d'une longueur d'environ 1,2 km pour les deux fosses, avec une profondeur d'environ 200 m.

L'étude de préfaisabilité, que nous réaliserons en 2026, évaluera plus précisément la forme et la taille des fosses en fonction des résultats du programme de forage 2022 et du modèle de ressources actualisé.

**Q4: Comment une mine à ciel ouvert peut-elle être respectueuse de l'environnement ?**

Le Québec fait partie des juridictions qui possèdent les réglementations les plus strictes en termes de protection de l'environnement pour l'industrie minière. Lomiko s'est engagé à mettre en place les meilleures pratiques de l'industrie afin de minimiser son impact sur l'environnement. Nous sommes fiers de nous conformer à la certification Ecologo qui vérifie la mise en place et le respect des nouvelles pratiques minières durables et sécuritaires pour les employés.

**Q5 : Pourquoi ne pas réaliser le transport du minerai et autres matériaux par train ?**

L'infrastructure ferroviaire n'est pas disponible pour ce type d'utilisation dans cette région.

**Q6 : Quelle voie au sud est déterminée pour les chemins de transport ? J'aimerais savoir s'ils passeront sur mes terres.**

Pour les travaux prévus en 2025, les camions utilisés pour transporter le matériel hors du site emprunteront la route au nord du chemin Sioui.

Pour les installations que nous prévoyons bâtir sur le site du projet La Loure, le tracé routier n'a pas encore été déterminé. Lomiko évalue actuellement plusieurs options pour l'installation d'une route permanente et consultera les communautés locales sur les emplacements proposés.

**Q7.1 : Et où sera le chemin qui accueillera le transport de la majorité du tonnage de la mine ?**

Pour les travaux prévus en 2025, les camions utilisés pour transporter le matériel hors du site emprunteront la route au nord du chemin Sioui.

Pour les installations que nous prévoyons bâtir sur le site du projet La Loure, le tracé routier n'a

pas encore été déterminé. Lomiko évalue actuellement plusieurs options pour l'installation d'une route permanente et consultera les communautés locales sur les emplacements proposés.

**Q7.2 : Comment peut-on aider Lomiko Metals à trouver un site alternatif qui ne générerait pas de risques sur l'eau de cette belle région touristique ?**

Lomiko Metals s'est engagé à mettre en place les meilleures pratiques de l'industrie minière afin de minimiser l'impact des activités du projet La Loutre sur l'environnement et les communautés avoisinantes.

La protection de l'eau fait également partie de nos priorités : nous surveillons activement la qualité de l'eau à l'aide de capteurs installés dans la zone du projet La Loutre. Les données concernant la qualité de l'eau sont accessibles sur le site web de Lomiko Metals.

**Q8.1 : Aussi, j'ai besoin de comparaisons avec les mines existantes, notamment en Ontario : au niveau de l'ampleur, notamment, en quoi ce projet est différent ? Il y a déjà une mine de graphite au Lac des Îles, au sud de Mont-Laurier.**

En termes d'ampleur, le projet La Loutre est comparable au projet de Lac des Îles de Northern Graphite.

**Q8.2 : Est-ce que vous avez un suivi ou avez un historique de cette mine ? Quel est le procédé employé pour y traiter le graphite et comment se compare-t-il au vôtre ?**

Lomiko utilisera un procédé de flottation pour extraire le graphite. Il s'agit d'un procédé très similaire à celui utilisé par Northern Graphite à Lac des Îles.

**Q9 : J'ai entendu dire que le graphite était mis dans les rebuts dans les mines souterraines, notamment en Abitibi. Je vois ici une situation de gaspillage des ressources qui apporte un autre angle au débat. Ma question est la suivante : est-ce que cette situation de gaspillage est connue et quantifiée ? Est-ce qu'il y a des données là-dessus ?**

Les matériaux carbonés sont courants et peuvent être trouvés dans de nombreux endroits. Cependant, ils n'ont pas de valeur et ne peuvent pas être utilisés pour des applications industrielles ; ils sont donc jetés comme déchets. Ils ont souvent un impact sur le traitement, en particulier sur les circuits aurifères.

D'autre part, les paillettes naturelles de graphite, telles que celles retrouvées au site La Loutre, sont un matériau beaucoup plus métamorphosé et se présentent sous une forme très recherchée pour les applications industrielles.

Nous n'avons trouvé aucun autre minéral ou minerai pouvant être récupéré de manière rentable dans la mine de Loutre. Cependant, la roche pourrait être utilisée comme matériau de construction et sera mise à la disposition du public et des communautés locales si elles choisissent de l'utiliser.

**Q10 : Comment se fait la méthode de « traitement à sec » que vous proposez ?**

Cette méthode de traitement innovante est encore en étude. C'est une méthode de séparation des produits obtenus par l'extraction grossière, en utilisant l'air pour séparer les résidus par leur poids et ainsi identifier ceux possédant du graphite. Cette nouvelle méthode aurait pour effet de diminuer l'utilisation d'eau lors du processus de transformation du graphite.

**Q11 : Combien de camions lourds passeront sur la route 323 ?**

Pour les travaux d'exploration prévus en novembre 2025, nous prévoyons que ceux-ci dureront 3 jours. Durant ces trois jours, une quinzaine de camions par jour seront nécessaires pour transporter le matériel hors du site de La Loutre.

Les municipalités et résidents situés près du projet seront avisés à l'avance du début des travaux, lorsque les dates exactes seront connues.

Lorsque la production minière journalière sera déterminée dans le cadre de l'étude de pré-faisabilité, nous pourrions obtenir une meilleure estimation des besoins en transports et des impacts sur la circulation.

**Q12.1 : Où la prospection a été réalisée jusqu'ici ?**

Jusqu'à présent, les travaux d'exploration ont été réalisés sur la zone couverte par les droits exclusifs d'exploration (DEE – anciennement claims miniers) de Lomiko Metals pour le projet La Loutre.

**Q12.2 : Quelles sont les zones visées par la prospection à venir dans les prochains mois et années ?**

La plupart des travaux d'exploration seront effectués sur les sites EV (au nord sur la carte) et BATTERIE (au sud). Lomiko est tenue de maintenir les concessions en bon état ainsi que de fournir au gouvernement les informations dont il a besoin.

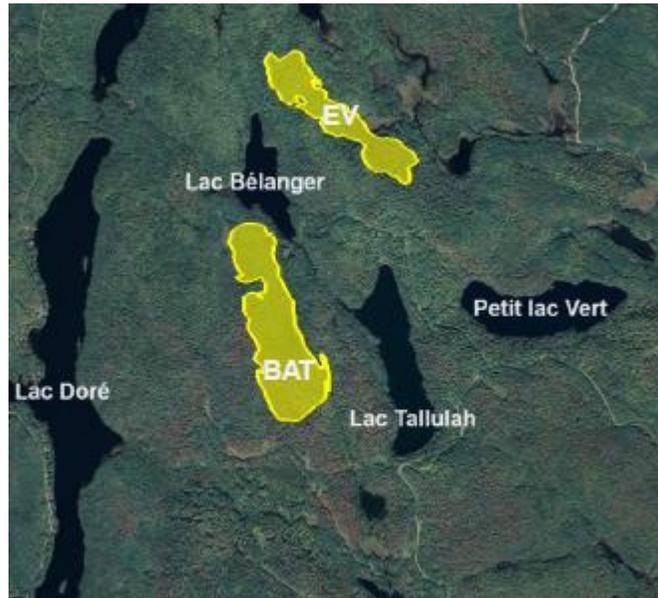


Figure 1 : Le contour du gisement minéral de la zone BAT et EV

**Q13 : Où sera la ligne d’Hydro dédiée au projet ?**

Il est encore trop tôt pour donner une réponse détaillée sur ce sujet et que c'est quelque chose qui sera évalué à la suite de l'étude de pré faisabilité. Dans tous les cas, ça fera l'objet de discussion entre Lomiko, le gouvernement du Québec et Hydro-Québec. La décision finale sera prise par le gouvernement et Hydro-Québec.

**Q14 : Quel seront l’emplacement final du projet et celui du parc de codisposition des déchets miniers ?**

Le projet restera dans les zone EV et BATTERIE. Cependant nous étudions encore les différents sites où nous installerons le parc à résidus. Le choix de l’emplacement final se fera après que Lomiko aura obtenu les résultats de l’étude de pré faisabilité.

**Q15.1 : Quelles sont vos « méthodes innovatrices » pour protéger l’environnement du territoire où vous voulez faire la mine ?**

Lomiko s'engage à mettre en place un système de recyclage de l'eau qui réduit l'utilisation des eaux de surface. L'eau de l'usine sera recyclée à environ 96%. L'eau qui ne pourra pas être réutilisée sera traitée de façon à être conforme aux nombreuses normes environnementales en vigueur. Pour faciliter ce traitement, une station d'épuration des eaux sera bâtie pour purifier l'eau excédentaire. Il est important de noter que les résidus seront à sec, ce qui minimise les risques de contamination des eaux environnantes.

Par ailleurs, des mesures de surveillance de la qualité de l'eau sont déjà en place et ses données sont validées de manière périodique, à tous les 4 mois.

Durant la phase des études, nous utilisons l'huile biodégradable pour prévenir les conséquences en cas de déversements. Des pratiques industrielles rigoureuses permettent de prévenir, gérer les déversements et de garantir l'élimination des sols contaminés, de tous les déversements, huiles et hydrocarbures.

Pour minimiser l'impact sonore lors des travaux d'échantillonnage de novembre 2025, nous prévoyons l'utilisation de silencieux sur les foreuses et la réalisation de ces travaux à des horaires conçus pour minimiser leur impact. Nous travaillons actuellement avec la firme SoftdB afin de définir les méthodes de réduction du bruit les plus efficaces.

Durant toutes les phases du projet, nous prévoyons installer des équipements pour mesurer l'accumulation de poussière et suivrons toutes les réglementations et pratiques de l'industrie pour garantir que nous répondons à toutes les exigences réglementaires. Des modèles de dispersion de la poussière seront développés afin de comprendre leur mode de propagation et en minimiser l'impact.

La poussière présente sur la route sera décantée selon les pratiques de l'industrie minière. Nous utiliserons des pulvérisateurs commerciaux pour contrôler la poussière émanant de la mine et limiter sa propagation.

**Q15.2 : Pouvez-vous nous fournir plus de détails concernant le « dynamitage très tranquille », la « technologie d'Europe », les projections d'un projet « net-zero/décarbonisé » et les projets innovateurs que vous envisagez avec les universités qui vous appellent « chaque semaine », d'après une réponse que vous avez fournie lors de la séance d'information du 21 juillet 2024 à Duhamel ?**

Pour les travaux d'échantillonnage qui seront réalisés en 2025, nous prévoyons minimiser l'impact des opérations de dynamitage en procédant à ces dernières dans un intervalle de quelques secondes. Nous aviserons publiquement les municipalités et résidents avoisinants lorsque les dates de ces opérations seront connues.

Le recours à cette technique dans les futures étapes du projet se précisera lorsque les études de préfaisabilité et de faisabilité seront complétées, au cours des prochaines années.

Nous avons plusieurs investissements dans des projets universitaires, incluant des études à McGill. Ceux-ci comprennent le développement de nouvelles procédures de séparation du graphite et la transformation du graphite en un produit brut pour batteries. Il s'agit d'une technologie encore très peu utilisée à l'extérieur de la Chine.

Lomiko Metals s'est engagé à utiliser des techniques et processus afin de minimiser son impact

carbone. Nous continuons d'explorer les options afin d'atteindre cet objectif, en fonction de la maturité des technologies disponibles et de leur disponibilité.

**Q16 : L'usine devrait traiter 1,5 million de tonnes/an, soit un rendement de 400 tonnes/jour. Par calcul rapide avec la capacité d'un camion 18-roues, on peut s'attendre à avoir un camion aux 15 minutes, 24 h/24. Est-ce que vous confirmez cette information ?**

Nous ne confirmons pas cette information puis que la production minière sera déterminée dans le cadre de l'étude de pré faisabilité. Cependant, pour transporter les matériaux de la mine à ciel ouvert vers l'usine.

Nous estimons que, en ce qui concerne le produit final pour la mine pilote la quantité de concentré quittant le site sera inférieure à 300 tonnes par jour. Compte tenu d'un chargement de 40 tonnes par camion à 18 roues, cela représentera 6 à 10 trajets par jour. Le concentré sera transporté uniquement pendant la semaine et les heures de travail.

**Q17: Les claims de Lomiko couvrent un secteur qui s'étend de Duhamel à Namur-Chénéville. Pour le moment, on sait que le projet minier est prévu au Nord, près du lac Doré. Mais quelles sont vos intentions du côté sud du secteur couvert par vos claims ?**

Le projet La Loutre se limite dans le secteur nord.

**Q18.1 : Je crois savoir que vous avez l'obligation d'effectuer certains travaux exploratoires pour conserver ces claims, on peut donc s'attendre à y voir des travaux d'exploration réalisés prochainement. Ainsi, j'aimerais obtenir plus d'informations concernant vos intentions de développement de ces claims situés au sud du groupe de titres miniers que vous détenez.**

Le projet La Loutre se limite dans le secteur nord. Concernant les droits exclusifs d'exploration se situant au sud, ils ne font pas l'objet de travaux d'exploration. Lomiko doit cependant déboursier un montant au gouvernement du Québec sur une base annuelle pour en conserver les droits.

**Q18.2 : Peut-on établir des parallèles avec d'autres entreprises minières de graphite pour évaluer les risques d'impact sur l'environnement, plutôt que de se concentrer uniquement sur le projet Nouveau Monde Graphite à Saint-Michel-des-Saints ?**

Nouveau Monde Graphite et Lac des Îles (Northern Graphite) sont les seules mines de graphite comparables vraiment comparables, puisqu'ils sont soumis à des réglementations très similaires.

Le projet de Lac des Îles (Northern Graphite) est actuellement le seul projet de graphite en production en Amérique du Nord. La comparaison doit toutefois se limiter en termes d'ampleur, car il existe un écart de 40 ans entre le développement de Lac des Îles et du projet La Loutre. Les pratiques actuelles ont beaucoup évoluées par rapport au passé.



**Q19 : Le gisement de graphite de Saint-Michel-des-Saints n'offre que 4 % de graphite pour 96 % de déchets. À combien évaluez-vous le pourcentage de graphite et de déchets du projet La Loutre ?**

Il y a des échantillons recensés qui ont une teneur de 4,3% et jusqu'à 25% pour certains. Ces données doivent être validées par d'autres travaux d'exploration et après les études de préfaisabilité et faisabilité.

## Thème 2

### Les expropriations et/ou la valeur des propriétés

**Q20 : Que fait-on de la crise du logement, advenant la création d’emplois et l’apport de main-d’œuvre en région que votre projet engendrera ?**

D’ici à ce que le projet La Loutre soit en opération (un horizon de 5 à 8 ans selon nos estimations actuelles), nous prévoyons aborder la question de la disponibilité de logements et d’habitations avec les municipalités avoisinantes afin de discuter de cet enjeu et de trouver des solutions structurantes.

**Q21: Qui nous dédommagera pour la perte de tout ce que l’on a (maison, qualité de vie, etc.) ?**

Lomiko s’est engagé à minimiser les impacts du projet La Loutre sur les communautés avoisinantes et l’environnement. À cet effet, nous allons poursuivre nos échanges et consultations avec l’ensemble des parties prenantes afin de bien prendre en compte les préoccupations dans le but de développer un projet porteur pour la région et respectueux de ses communautés d’accueil.

**Q22.1 : Est-ce que la compensation tiendra compte du coût d’achat de nos propriétés respectives, considérant que la seule perspective de réalisation d’un projet minier peut contribuer à en faire diminuer la valeur en date d’aujourd’hui ?**

Nous sommes conscients des préoccupations quant à la valeur des propriétés. Dans ce cas-ci, nous prévoyons procéder à une évaluation de la valeur des propriétés près du Lac Doré et du Lac La Rouge.

**Q22.2 : Advenant que la réalisation de ce projet nous soit imposée, comme c’est mon inquiétude, est-ce possible d’être expropriée ? Qui va acheter nos maisons ? Est-ce qu’on aura un montant juste et capable de nous relocaliser ?**

Il est encore trop tôt dans les étapes du développement du projet et de nombreuses études doivent encore être réalisées afin de pouvoir répondre adéquatement à ces questions. Lomiko Metals s’assurera de communiquer les informations pertinentes en lien avec ces questions aux communautés et aux citoyens lorsque de nouvelles informations seront disponibles.

**Q23.1 : Quels seront les impacts sur la valeur des résidences ?**

Nous sommes conscients des préoccupations quant à la valeur des propriétés. Dans ce cas-ci, nous prévoyons procéder à une évaluation de la valeur des propriétés près du Lac Doré et du Lac La Rouge.

Nous estimons que l'afflux de nouveau travailleurs pourrait entraîner une hausse de la demande, ce qui ferait grimper les prix.

**Q23.2 : Combien vaudront chacune de nos propriétés ? Pouvez-vous détailler ces impacts respectivement dans un rayon de 1 km autour du projet ainsi que dans un rayon plus grand de 1 à 5 km ?**

Lorsque Lomiko aura finalisé son étude de préféabilité (2026), il est prévu dans les étapes de développement de procéder à la réalisation d'une étude d'impact, qui permettra de répondre à cette question plus en détails.

L'étude d'impact est réalisée après l'étude de préféabilité, puisqu'elle se base sur plusieurs résultats de cette dernière. L'étude d'impact inclura une analyse de risque, qui sera rendue publique avant l'audition de Lomiko Metals au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

**Q24: Est-ce qu'il y aura des expropriations, et jusqu'à quelle distance ?**

Il est encore trop tôt dans les étapes du développement du projet et de nombreuses études doivent encore être réalisées afin de pouvoir répondre adéquatement à ces questions. Lomiko Metals s'assurera de communiquer les informations pertinentes en lien avec ces questions aux communautés et aux citoyens lorsque de nouvelles informations seront disponibles.

**Q25: Si on décide de vendre notre maison, doit-on mentionner qu'il y a possibilité d'une mine d'un point de vue légal de la vente ?**

Pour les informations à divulguer lors du processus de vente d'une propriété, nous vous invitons à contacter votre courtier immobilier ou votre agence immobilière.

## Thème 3

### Les impacts sur les infrastructures publiques

**Q26: Qu'est-ce qui va arriver avec nos routes, notamment la 321, qui est très endommagée en ce moment ?**

Lomiko prévoit avoir des discussions avec le ministère des Transports pour discuter de l'état des infrastructures routières que la compagnie estime nécessaire d'emprunter pour garantir la sécurité des usagers de la route.

**Q27: En ce moment, il manque souvent d'électricité. Est-ce que la construction et l'exploitation de ce projet vont empirer la situation en accaparant l'électricité disponible en région ?**

C'est Hydro-Québec qui est responsable d'octroyer l'électricité nécessaire à ce type de projet. Pour ce faire, des analyses et études sont réalisées afin de déterminer la capacité électrique d'un territoire. L'octroi de puissance électrique pour des projets commerciaux et industriels ne se fait jamais au détriment de la capacité d'une région.

## Thème 4

### Les garanties et préventions des accidents

**Q28: Dans vos études, quel montant sera disponible en cas de dégâts écologiques occasionnés par la mine ?**

Nous disposons actuellement d'une assurance environnementale pour les travaux d'exploration. Nous aurons une assurance qui couvrira des dommages causés par la mine pilote avec un montant substantiel pouvant atteindre un million de dollars. Les besoins futurs en matière d'assurance seront évalués et ajustés en conséquence.

**Q29.1 : Est-il possible d'avoir des détails sur le plan d'action pour les risques ou est-ce que c'est le gouvernement qui s'en chargera ?**

Une fois le projet en exploitation, Lomiko dispose désormais d'un plan d'intervention d'urgence et de gestion des risques, régi par les normes d'Ecologo. La société est responsable de préparer des plans d'urgence et d'intervention environnementale complets. Ces derniers doivent ensuite être approuvés par le gouvernement.

**Q29.2 : Qu'est-il prévu si les dégâts environnementaux excèdent vos capacités à tout réparer et vous poussent à déclarer faillite ?**

Depuis le début des années 2010, la réglementation québécoise oblige les promoteurs à déverser un fond au gouvernement, avant la construction du projet, afin d'être conservés jusqu'à la fin du projet et la remise en état du site. Si la compagnie fait faillite, ce montant sera utilisé pour la restauration du site.

La caution est libérée une fois que le plan de fermeture de la mine est réalisé et les travaux approuvés par le gouvernement.

**Q30: Quelles mesures d'urgence prenez-vous en cas de dommages causés à l'environnement ?**

Concernant les travaux qui seront réalisés en 2025, des kits anti-déversement et les géotextiles seront conservés à proximité des emplacements de forage afin d'empêcher l'eau d'entrer en contact avec le sol ou l'eau environnante.

Lomiko dispose d'un plan d'intervention d'urgence régi par les règles d'Ecologo.

Lomiko est responsable de préparer des plans d'urgence et d'intervention environnementale complets dès le début de ses activités de construction et d'exploitation minière. Ces derniers doivent ensuite être approuvés par le gouvernement.

**Q31.1 : Est-ce que vous vous engagez formellement à respecter notre environnement (eau,**

**forêt, tranquillité et poussière) dans l'état où il se trouve actuellement ?**

Lomiko Metals s'est engagé à prendre un ensemble de mesures dans le but de minimiser l'impact de ses activités et travaux sur l'environnement. Cela inclut plusieurs initiatives visant la protection de l'eau, des sols, de la faune, de la forêt ainsi que des mesures visant à minimiser l'impact sonore des activités et la propagation de la poussière.

L'exploitation minière est un secteur très réglementé et les processus mis en œuvre respectent les nouvelles pratiques minières durables et les certifications Ecologo.

**Q31.2 : Pouvez-vous garantir, par écrit, que 100 % de notre environnement va rester intact ?**

Lomiko Metals s'est engagé à prendre un ensemble de mesures dans le but de minimiser l'impact de ses activités et travaux sur l'environnement. Cela inclut plusieurs initiatives visant la protection de l'eau, des sols, de la faune, de la forêt ainsi que des mesures visant à minimiser l'impact sonore des activités et la propagation de la poussière.

L'exploitation minière est un secteur très réglementé et les processus mis en œuvre respectent les nouvelles pratiques minières durables et les certifications Ecologo.

**Q31.3 : Dans l'éventualité où ça ne puisse être le cas, est-ce que Lomiko arrêtera le développement du projet La Loutre ?**

Lomiko Metals veillera à ce que le projet « La Loutre » soit conforme aux réglementations gouvernementales en lien avec l'environnement.

**Q32: Qui assurera que vous respecterez systématiquement les normes environnementales et que le site sera restauré à 100 % ?**

Les employés du ministère des ressources naturelles et des forêts effectueront des inspections sur place et surveilleront aussi l'activité minière en examinant les rapports mensuels et trimestriels exigés par le gouvernement. Ces conditions seront précisées dans le certificat d'autorisation.

Depuis le début des années 2010, la réglementation québécoise oblige les promoteurs miniers à sécuriser les fonds nécessaires pour la restauration de leur site minier avant la construction du projet et de les verser au gouvernement, qui en garde le contrôle durant la durée de vie de la mine. Ce montant ne sert qu'à la restauration du site minier en question. Ce système garanti que les sommes nécessaires à la restauration d'un site soit disponible et que ces travaux ne deviennent pas à la charge et au frais du gouvernement du Québec dans le futur.

Ce montant est libéré par le gouvernement une fois que le plan de fermeture de la mine est réalisé et les travaux approuvés par le gouvernement. Le plan de fermeture peut être réalisé progressivement en cours

d'opération lorsque la situation s'y prête.

**Q33: Pouvez-vous nous garantir qu'absolument rien de notre style et de notre qualité de vie ne changera ?**

Nous nous engageons à minimiser l'impact négatif sur l'environnement local.

Lomiko s'engage à mettre en place un système de recyclage de l'eau qui réduit l'utilisation des eaux de surface. L'eau de l'usine sera recyclée à environ 96%. L'eau qui ne pourra pas être réutilisée sera traitée de façon à être conforme aux nombreuses normes environnementales en vigueur. Pour faciliter ce traitement, une station d'épuration des eaux sera bâtie pour purifier l'eau excédentaire. Il est important de noter que les résidus seront à sec, ce qui minimise les risques de contamination des eaux environnantes.

Par ailleurs, des mesures de surveillance de la qualité de l'eau sont déjà en place et ses données sont validées de manière périodique, à tous les 4 mois.

Durant la phase des études, nous utilisons l'huile biodégradable pour prévenir les conséquences en cas de déversements. Des pratiques industrielles rigoureuses permettent de prévenir, gérer les déversements et de garantir l'élimination des sols contaminés, de tous les déversements, huiles et hydrocarbures.

Pour minimiser l'impact sonore lors des travaux d'échantillonnage de novembre 2025, nous prévoyons l'utilisation de silencieux sur les foreuses et la réalisation de ces travaux à des horaires conçus pour minimiser leur impact. Nous travaillons actuellement avec la firme SoftdB afin de définir les méthodes de réduction du bruit les plus efficaces.

Durant toutes les phases du projet, nous prévoyons installer des équipements pour mesurer l'accumulation de poussière et suivrons toutes les réglementations et pratiques de l'industrie pour garantir que nous répondons à toutes les exigences réglementaires. Des modèles de dispersion de la poussière seront développés afin de comprendre leur mode de propagation et en minimiser l'impact.

La poussière présente sur la route sera décantée selon les pratiques de l'industrie minière. Nous utiliserons des pulvérisateurs commerciaux pour contrôler la poussière émanant de la mine et limiter sa propagation.

**Q34.1 : Dans votre étude économique préliminaire de 2021, vous évaluez l'investissement dans le projet à 236 M\$, montant qui a vraiment explosé depuis. Dans cette même étude, vous évaluez les coûts de restauration à 5,6 M\$. Donc 236 M\$ de coûts de destruction de l'environnement pour 5,6 M\$ de restauration.**

Le coût estimé de 236 millions de dollars ne correspond pas au montant des dommages environnementaux, mais au capital nécessaire à la construction du projet. Ce coût en capital inclut l'achat des équipements à installer dans l'usine et l'équipement mobile à acquérir pour l'exploitation de la mine, ainsi que pour la construction des infrastructures du site.

Le plan de fermeture visera à restaurer le site dans son état initial. Il sera préparé par des experts indépendants et décrira les coûts et les méthodes de la remise en état de la mine.

Depuis le début des années 2010, la réglementation québécoise oblige les promoteurs miniers à sécuriser les fonds nécessaires pour la restauration de leur site minier avant la construction du projet et de les verser au gouvernement, qui en garde le contrôle durant la durée de vie de la mine. Ce montant ne sert qu'à la restauration du site minier en question. Ce système garanti que les sommes nécessaires à la restauration d'un site soit disponible et que ces travaux ne deviennent pas à la charge et au frais du gouvernement du Québec dans le futur.

Ce montant est libéré par le gouvernement une fois que le plan de fermeture de la mine est réalisé et les travaux approuvés par le gouvernement. Le plan de fermeture peut être réalisé progressivement en cours d'opération lorsque la situation s'y prête.

**Q34.2 : Comment pouvez-vous avoir des coûts de restauration aussi minime, soit 40 fois moins élevés que les coûts de construction ?**

Les coûts de restauration comprennent le coût du démantèlement de l'usine, du réaménagement et de la végétalisation de la zone. Ce montant est ensuite retourné à l'entreprise une fois la restauration jugée satisfaisante par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le plan de restauration du site sera préparé par des experts indépendants et décrira le coût de la remise en état de la mine.

**Q34.3 : Est-ce que ce minimum de 5,6 M\$ tient compte de la restauration des sites de codisposition des résidus miniers ainsi que de la déconstruction et de la décontamination du site de l'usine de traitement pour séparer le graphite du minerai ?**

Oui, ce montant inclut la remise en état des sites de codisposition, le démantèlement de l'usine et la décontamination. Ce coût sera réévalué lors de l'étude de préfaisabilité.

## Thème 5

### Le processus d'évaluation environnementale

#### **Q35.1 : Quand le BAPE a-t-il donné son aval ?**

Les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sont prévues plus tard dans le processus du développement du projet. Lomiko doit d'abord compléter une étude de préfaisabilité en 2026, puis réaliser une étude environnementale détaillée, une étude d'impact et une étude de faisabilité. Ces trois études seront réalisées dans un horizon de 3 à 4 ans. Après cela, Lomiko sera prêt pour débiter le processus du BAPE.

#### **Q35.2 : Sinon, est-ce qu'une étude est en cours de ce côté ? Et est-ce qu'il y aura une étude d'impact ?**

Lomiko doit d'abord compléter une étude de préfaisabilité en 2026, puis réaliser une étude environnementale détaillée, une étude d'impact et une étude de faisabilité. Ces trois études seront réalisées dans un horizon de 3 à 4 ans. Après cela, Lomiko sera prêt pour débiter le processus du BAPE.

#### **Q36: Est-ce qu'il y a eu consultation avec les groupes des Premières Nations ? Si oui, lesquelles ? Sinon, pourquoi pas ?**

Nous avons déjà tenu une première consultation cette année et nous envisageons d'en organiser d'autres dans les mois à venir avec les représentants de la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg.

#### **Q37: Allez-vous écouter le rapport du BAPE ?**

Il y aura un processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du développement du projet La Loutre. Lomiko Metals participera à ce processus et mettra en œuvre chacune des recommandations et avis que le BAPE soulignera dans son rapport final.

#### **Q38.1 : Avez-vous consulté le public pour connaître l'acceptabilité sociale ?**

Nous envisageons de créer un comité de résidents plus formel pour connaître leur opinion sur le projet, après la réalisation de l'étude de préfaisabilité. Nous serions ravis d'accueillir des membres de la communauté dans notre comité informel à ce moment. Si vous êtes intéressé à rejoindre le groupe de consultation, veuillez nous envoyer un message à [communaute@lomiko.com](mailto:communaute@lomiko.com).

**Q38.2 : À quel endroit (sur votre site internet) pouvons-nous trouver les questions et les réponses de telles démarches, ainsi que les études réalisées ?**

L'ensemble des informations sur les questions et les réponses est disponible ici :

<https://lomiko.com/fr/mises-a-jour-communautaires-projet-la-loutre/foire-aux-questions/>

Les résultats des études environnementales sont disponibles ici :

<https://lomiko.com/la-loutre-community-updates/environmental/>

**Q39: Quels sont les motifs de vos absences, contraires à votre engagement, le 25 août 2024 et le 15 septembre 2024 ?**

Nous avons informé l'Alliance de notre souhait de ne pas assister à ces réunions. Nous considérons que le projet n'est pas à un stade suffisamment avancé pour répondre adéquatement et en détails aux nombreuses questions quant à celui-ci. Nous préférons procéder à la réalisation de certaines études clés dans un premier temps, afin de pouvoir mieux répondre aux questions des différentes communautés. À cet effet, d'autres séances publiques auront lieu une fois les études terminées.

**Q40: Pourquoi 11 M\$ + 5 M\$ pour une hypothèse ? À quoi servent ces sommes, dans le détail ?**

Le financement reçu jusqu'à présente servira à réaliser les études de pré-faisabilité, métallurgiques, de environnementales de base et de pilotage des anodes.

**Q41: Avez-vous les autorisations requises pour vos forages actuels ? Si oui, qui les a émises ?**

Nous détenons l'ensemble des permis et autorisations nécessaires pour réaliser les travaux d'échantillonnage sur le site du projet La Loitre en novembre 2025. Ces autorisations ont été accordées par le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts.

**Q42: Est-ce que la création de votre comité de suivi sera post-décisionnelle ?**

Il est tout à fait envisageable de mettre en place un comité informel dès maintenant, ce qui permettrait de s'engager dans des discussions préliminaires et de prendre ensemble des décisions relatives au projet. Si vous êtes intéressé à rejoindre le groupe de consultation, veuillez nous envoyer un message à [communaute@lomiko.com](mailto:communaute@lomiko.com)

**Q43: Qu'allez-vous faire si la population refuse votre projet de mine dans la Petite-Nation ? Et pourquoi persister à le développer si les gens n'en veulent pas ?**

Lomiko estime que le gain d'acceptabilité sociale est un processus long terme. Nous sommes confiants que nous serons capables de démontrer les bienfaits et bénéfices de ce projet structurant et exemplaire au fur et à mesure que de nouvelles informations quant à son développement seront disponibles.

Nous sommes engagés à développer un projet respectueux de l'environnement et de ses communautés d'accueil.

**Q44: Qui va être chargé des études ?**

Lomiko travaille avec plusieurs fournisseurs de services externes :

- Pour les études environnementales, c'est Kilgour & Associates Ltd.
- Pour l'étude de pré-faisabilité : DRA Americas, Norda Stelo, Knight Piesold, SLR.

**Q45.1 : Est-ce que des lobbys sont actuellement actifs ou y en a-t-il qui seront engagés et impliqués, notamment pendant la période des études à réaliser ?**

Il n'y a pas de lobbying en cours.

**Q45.2 : Êtes-vous en mesure de certifier que, contrairement à des projets comme celui de Northvolt, aucune étude ne sera évitée ?**

Nous respecterons toutes les réglementations gouvernementales, incluant celles concernant la réalisation de toutes les études nécessaires.

L'exploitation minière est un secteur très réglementé et les processus mis en œuvre respectent les nouvelles pratiques minières durables et les certifications Ecologo.

**Q46: Combien d'ingénieurs, de chimistes, de biochimistes, de biologistes, d'ingénieurs forestiers et autres expertises seront engagés ?**

Pour l'écologie, notre équipe comptera de deux à cinq biologistes, en fonction du type d'étude. En ce qui concerne les ingénieurs, nous en employons deux en permanence pour ce projet. D'autres entrepreneurs sont également engagés ; chaque équipe peut compter de trois à six membres.

Environ 15 à 25 personnes travaillent sur l'étude de pré-faisabilité. Pour l'échantillon en vrac, nous emploierons jusqu'à 30 personnes ce qui inclut les travailleurs de terrain, et les chercheurs qui manipuleront les échantillons.

**Q47: C’était clairement décrit dans la présentation de Louis Saint-Hilaire que la Défense américaine a investi dans ce projet en donnant des subventions pour permettre au projet La Loutre de devenir un fournisseur de matériel de graphite à batteries pour la Défense américaine. Pourtant, à la dernière rencontre, vous nous avez dit que c’est pour développer des études. J’ai du mal à concilier ce que vous dites avec ce que la Défense américaine dit sur son site. Pourriez-vous clarifier tout ça s.v.p. ?**

Seuls le site web officiel de Lomiko et les réseaux sociaux sont les porte-parole de Lomiko. Les autres sites ne représentent pas l’entreprise et ne peuvent pas parler en son nom.

Ces subventions ne servent uniquement qu’à financer une partie des étapes du projet, soit l’échantillonnage en vrac et les études de pré faisabilité. Cette subvention a été accordée dans le cadre d’une stratégie conjointe entre le Canada et les États-Unis sur le développement des minéraux critiques et stratégiques. Il ne s’agit pas d’un contrat fournisseur entre Lomiko et le département de la Défense des États-Unis.

**Q48: L’entreprise minière a pour objectif de convaincre le gouvernement du Québec que le projet minier est conforme aux lois et que le dialogue avec la communauté se déroule bien malgré les désaccords.**

Dans le cadre du processus d’obtention des permis pour les travaux d’échantillonnage de novembre 2025, des discussions ont eu lieu entre le gouvernement du Québec, les municipalités membres de l’Alliance et Lomiko Metals quant au développement du projet La Loutre. Lomiko s’engage à poursuivre le dialogue avec le gouvernement du Québec et les municipalités voisines au projet dans les prochaines étapes de son développement.

**Q49: Quel était le nombre d’employés permanents en date du 21 juillet 2024 ? Et quel est-il actuellement ?**

- Cinq salariés, plusieurs consultant et travailleurs autonomes.

**Q50.1 : Qu’est-ce que les résidents gagneront aux niveaux économique, écologique et social ?**

Le projet La Loutre a le potentiel de devenir un projet porteur et structurant pour la région et pour le Québec. La Loutre permettra la création de centaines d’emploi directs et indirects à haute valeur ajoutée qui pourront dynamiser l’économie régionale. Plus largement, il contribuera activement aux efforts des gouvernements du Québec et du Canada pour accélérer la transition énergétique et l’électrification de l’économie, dans le but d’atteindre les objectifs de carboneutralité au cours des prochaines décennies.

**Q50.2 : Qu'est-ce que les prochaines générations y gagneront ?**

Nous sommes convaincu que le projet La Loutre pourra créer des opportunités économiques à long terme qui viendront dynamiser de manière durable l'économie de la région. Le graphite étant une composante essentielle des batteries électriques, il s'agit d'un projet porteur pour accélérer la transition vers les énergies vertes et vers un futur décarboné.

**Q51.1 : Vivre près d'activités minières est très difficile pour tout le monde et il y a fort à parier que ni vos employés ni vos dirigeants ne voudraient habiter près d'une mine.**

Lomiko s'est engagé à minimiser les impacts du projet La Loutre sur les communautés avoisinantes et l'environnement. À cet effet, nous allons poursuivre nos échanges et consultations avec l'ensemble des parties prenantes afin de bien prendre en compte les préoccupations dans le but de développer un projet porteur pour la région et respectueux de ses communautés d'accueil.

**Q51.2 : Comment justifier au gouvernement du Québec que ce projet minier est acceptable dans un milieu habité qui pourrait voir son secteur de villégiature et récréotouristique s'effondrer ?**

Lomiko s'est engagé à minimiser les impacts du projet La Loutre sur les communautés avoisinantes et l'environnement. À cet effet, nous allons poursuivre nos échanges et consultations avec l'ensemble des parties prenantes, incluant l'Alliance et le gouvernement du Québec, afin de bien prendre en compte les préoccupations dans le but de développer un projet porteur pour la région et respectueux de ses communautés d'accueil.

**Q51.3 : Est-ce que les investisseurs sont au courant que le projet n'est pas acceptable socialement ? N'est-ce pas trop risqué pour eux que d'investir dans le projet de Lomiko Metals ?**

Lomiko estime que le gain d'acceptabilité sociale est un processus long terme qui prend du temps à développer, et qui se crée avec le partage d'information avec la communauté. Nous ne sommes qu'au début du projet et voulons du temps pour avoir des réponses et pouvoir montrer à la population que ce projet pourrait être convenable.

Lomiko s'est engagé à minimiser les impacts du projet La Loutre sur les communautés avoisinantes et l'environnement. À cet effet, nous allons poursuivre nos échanges et consultations avec l'ensemble des parties prenantes afin de bien prendre en compte les préoccupations dans le but de développer un projet porteur pour la région et respectueux de ses communautés d'accueil.

## Thème 6

### Les enjeux sociaux et les mesures applicables

**Q52 : Les conséquences sur la santé publique ne sont jamais mentionnées. Pourtant, Asbestos et Malartic sont aux prises avec diverses affections, des taux de cancer élevés et des cas de maladies respiratoires anormalement élevés. Qu'en sera-t-il ici ?**

L'analyse des résultats des travaux d'exploration ayant eu lieu jusqu'à présent ne permettent pas d'identifier de métaux lourds et de contaminants nocifs dans les échantillons. Ces analyses se feront en continue au cours du développement du projet : nous poursuivrons nos recherches à plus grande échelle afin de confirmer ou d'infirmer la présence de produits potentiellement dangereux.

Si des métaux ou des matériaux dangereux sont détectés, Lomiko évaluera son impact et trouvera des solutions reconnues par l'industrie minière et approuvées par la réglementation gouvernementales.

**Q53 : Quelle est l'acceptabilité sociale de la mine de graphite à Saint-Michel-des-Saints ?**

Nous ne ferons pas de commentaires à ce sujet.

**Q54 : Combien d'emplois seront créés par votre projet ?**

Ce projet créera environ 150 emplois directs pendant sa phase d'exploitation et plusieurs autres emplois indirects. Les emplois indirects incluent divers services professionnels et de soutien, tels que les mécaniciens industriels, les soudeurs, les métallurgistes, les charpentiers, les infirmières, les spécialistes en informatique, les cuisiniers et les chauffeurs routiers, notamment.

**Q55 : Dans vos communications sur votre site Web et dans vos vidéos, vous affirmez que les « les citoyens collaborent avec vous ». À ma connaissance, personne ne veut collaborer avec vous. Pourquoi tordre ainsi la réalité et nous provoquer de la sorte dans vos communications ? N'est-ce pas déjà assez éprouvant d'avoir à composer avec un tel projet dont le développement nous est, dans les faits, imposé contre notre gré ?**

Lomiko estime que le gain d'acceptabilité sociale est un processus long terme qui prend du temps à développer, et qui se crée avec le partage d'information avec la communauté. Nous ne sommes qu'au début du projet et voulons du temps pour avoir des réponses et pouvoir montrer à la population que ce projet pourrait être convenant

**Q56 : S’il n’y a pas d’acceptabilité sociale du projet, pourriez-vous envisager de quitter notre région ? Pourquoi vouloir forcer un projet sur une population ? Vos investisseurs sont-ils bien informés quant au refus social du projet ?**

Lomiko s’est engagé à minimiser les impacts du projet La Loutre sur les communautés avoisinantes et l’environnement. À cet effet, nous allons poursuivre nos échanges et consultations avec l’ensemble des parties prenantes afin de bien prendre en compte les préoccupations dans le but de développer un projet porteur pour la région et respectueux de ses communautés d’accueil.

**Q57 : Si la mine voit le jour, est-ce que vous allez prioriser nos travailleurs d’ici ?**

Oui, nous donnerons la priorité à l'embauche locale. La majorité de la main-d'œuvre pourra être recrutée localement. Nous mettrons en place des programmes de formation pour former les opérateurs d'équipements mobiles et d'usines.

**Q58 : À qui appartiennent les terres concernées ?**

Les droits exclusifs d’exploration de Lomiko metals se trouvent sur des terres publiques

**Q59 : Quels seront les impacts de votre projet sur la santé physique des résidents et résidentes ainsi que sur leur santé mentale ?**

Lomiko s’est engagé à minimiser les impacts du projet La Loutre sur les communautés avoisinantes et l’environnement. Le Québec est l’une des juridictions qui possède les normes les plus strictes en matière de réglementations environnementales, et l’impact sur la santé public est pris en compte dans le développement de ce type de projet.

Lomiko s’est engagé à poursuivre les échanges et consultations avec l’ensemble des parties prenantes afin de bien prendre en compte les préoccupations dans le but de développer un projet porteur pour la région, respectueux de ses communautés d’accueil et ayant un impact minimum sur la qualité de vie des résidents de la région.

**Q60.1 : Qu’est-ce que la graphiose ? Quels en sont les impacts et est-ce que votre projet fera encourir des risques à la population et aux travailleurs et travailleuses de la développer ?**

Le graphiose est type de maladie pulmonaire causée par l'inhalation de poussière pendant une période prolongée. Les maladies pulmonaires ont tendance à se produire chez les populations ou travailleurs qui ont été exposés à de fortes concentrations de poussière et ce, sans utiliser d’équipement de protection.

Toutes les mesures nécessaires seront prises afin de minimiser l’impact de poussières, tant chez les travailleurs qu’auprès de la population, conformément aux règlements en vigueur. Les travailleurs seront tenu de porter leur équipement de protection individuel (tel que le masque)

pour éviter tout problème de santé.

À toutes les étapes du développement du projet, des équipements mesureront l'accumulation de poussière et suivrons toutes les réglementations et pratiques de l'industrie pour garantir que nous répondons à toutes les exigences réglementaires.

**Q60.3 : Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dit que la poussière de graphite est toxique.**

Toutes les mesures nécessaires seront prises afin de minimiser l'impact de poussières, tant chez les travailleurs qu'auprès de la population, conformément aux règlements en vigueur. Les travailleurs seront tenu de porter leur équipement de protection individuel (tel que le masque) pour éviter tout problème de santé.

À toutes les étapes du développement du projet, des équipements mesureront l'accumulation de poussière et suivrons toutes les réglementations et pratiques de l'industrie pour garantir que nous répondons à toutes les exigences réglementaires.

**Q60.4 : Il est donc attendu que les 500 mètres à 2 km (impactés par les poussières) soient une zone potentiellement toxique. Comment réagissez-vous à cela, et comment vous sentez-vous par rapport au risque que vous nous ferez courir à ce niveau ? Quels dispositifs prévoyez-vous pour compenser la baisse de la qualité de vie des êtres humains et des animaux qui pourraient en souffrir ?**

Dans le cadre du développement du projet la Loutre, des modèles de dispersion de la poussière seront développés afin de comprendre leur mode de propagation.

Toutes les mesures nécessaires seront prises afin de minimiser l'impact de poussières, tant chez les travailleurs qu'auprès de la population, conformément aux règlements en vigueur. Les travailleurs seront tenu de porter leur équipement de protection individuel (tel que le masque) pour éviter tout problème de santé.

À toutes les étapes du développement du projet, des équipements mesureront l'accumulation de poussière et suivrons toutes les réglementations et pratiques de l'industrie pour garantir que nous répondons à toutes les exigences réglementaires.

**Q61.1 : J'ai des lots sur les terres de Chénéville. Sur ces terres, selon la carte, environ 95 % des 450 acres sont sous les claims. Pour nous, c'est un héritage familial de 125 ans de père en fils en famille. On essaie de conserver cela. Actuellement, on a de l'exploitation acéricole sur ces terrains-là. Et puis, je trouve ça triste de voir que c'est claimé, car c'est beaucoup de travail et d'investissement pour pouvoir avoir une exploitation acéricole. Moi-même, au printemps 2025, j'aurai 12 000 entailles et d'autres en ont plus que cela. Ma question : avons-nous considéré ces exploitations en tant que lots privés et avons-nous pris en compte leur valeur esthétique et leur richesse ?**

La mine sera localisée sur les terres de la couronne et non sur les terres privées. Bien qu'il y ait des claims sur votre propriété, Lomiko n'envisage rien sur les terres privées.

Pouvez-vous s'il vous plaît fournir votre nom et vos coordonnées ? Nous positionnerons votre lot dans le bloc de concessions minières et partagerons ces informations avec vous.

**Q61.2 : De plus, serait-il possible de retirer vos claims sur ces lots pour préserver nos projets.**

La mine sera localisée sur les terres de la couronne et non sur les terres privées. Bien qu'il y ait des claims sur votre propriété, Lomiko n'envisage rien sur les terres privées.

## Thème 7

### Les enjeux économiques et les mesures applicables

**Q62 : Comment calculez-vous les pertes économiques encourues par notre communauté, par la municipalité et par la région (notamment liée à la diminution du tourisme, aux infrastructures endommagées, à l'accaparement de la main-d'œuvre, à l'accaparement des services publics ou des logements, etc.) ?**

Lomiko s'est engagé à minimiser les impacts du projet La Loutre sur les communautés avoisinantes et l'environnement. Nous allons poursuivre les échanges et consultations avec l'ensemble des parties prenantes afin de bien prendre en compte les préoccupations dans le but de développer un projet porteur pour la région, respectueux de ses communautés d'accueil et ayant un impact minimum sur la qualité de vie des résidents de la région.

**Q63 : Qui sont les investisseurs qui supportent Lomiko, à part la Défense nationale américaine ?**

Des subventions gouvernementales et d'autres investisseurs privés.

**Q64 : Quels sont les buts et avantages du graphite pour l'Armée ?**

La subvention reçue par le département de la défense des États-Unis sert financer une partie des étapes du projet, soit l'échantillonnage en vrac et les études de pré faisabilité. Cette subvention a été accordée dans le cadre d'une stratégie conjointe entre le Canada et les États-Unis sur le développement des minéraux critiques et stratégiques, dans un effort pour améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement de cette matière.

**Q65 : Notre graphite est-il pour vendre à la Défense des États-Unis ?**

La subvention reçue par le département de la défense des États-Unis sert financer une partie des étapes du projet, soit l'échantillonnage en vrac et les études de pré faisabilité. Cette subvention a été accordée dans le cadre d'une stratégie conjointe entre le Canada et les États-Unis sur le développement des minéraux critiques et stratégiques, dans un effort pour améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement de cette matière.

**Q66 : Des investisseurs chinois et la Chine elle-même font-ils partie des actionnaires de Lomiko ? Qui sont les actionnaires de Lomiko ?**

Il n'y a pas d'investisseurs chinois impliqués dans le projet. Les investisseurs actuels sont le des investisseurs privés.

**Q67 : Quelles seraient les retombées économiques pour la région ? Est-ce qu'il y en a ? Et est-**

**ce qu'il y aura des redevances payées par Lomiko à la province ou au pays ? Si c'est le cas, jusqu'à quel niveau ?**

Nous estimons que les retombées économiques régionales pourraient se traduire par la création de centaines d'emplois à haute valeur ajoutée, ce qui viendra dynamiser l'économie de la région.

Lomiko Metals devra verser des redevances minières au gouvernement du Québec. Selon l'étude d'évaluation économique préliminaire menée en 2021, le montant s'élèvera à environ 240 millions de dollars au total durant la durée de vie de la mine.

**Q68 : Pourquoi ne veut-on pas nous approvisionner en graphite de la Chine**

Les efforts des gouvernements du Québec et du Canada en matière de minéraux critiques et stratégiques, incluant le graphite, vise entre autres à diminuer la dépendance des chaînes d'approvisionnement nord-américaine à l'égard de la Chine.

**Q69 : Qui est votre plus gros client ?**

Actuellement, nous n'avons pas signé avec aucun client. Nous cherchons à établir des partenariats avec des entreprises automobiles.

**Q70.1 : Qui est Lomiko Metals ? Est-ce qu'il y a des institutions québécoises qui ont des parts importantes dans cette compagnie-là, comme des fonds de pension, Investissement Québec, etc. ?**

Lomiko est une société qui a pour but de développer des minéraux critiques canadiens qui soutiennent la transition énergétique.

Aucun investisseur majeur du gouvernement du Québec ne détient d'actions de Lomiko à ce jour.

**Q70.2 : Avez-vous recours aux programmes d'actions accréditives pour subventionner votre projet ? Si oui, quel pourcentage de votre financement ces programmes couvrent-ils ?**

Oui, les actions accréditives constituent l'instrument principal de financement des sociétés minières juniors. Ce pourcentage dépend du stade de développement de l'entreprise.

Les projets en phase de démarrage peuvent bénéficier de la majeure partie de leur financement grâce aux actions accréditives, mais lorsque les études majeures (étude d'évaluation économique préliminaire, étude de pré-faisabilité, étude de faisabilité et collecte de données de référence) démarrent, les actions accréditives sont moins utilisées.

## Thème 8

### Les enjeux environnementaux, la restauration et les mesures applicables

#### **Q71.1 : Vous mentionnez que vous utiliseriez un traitement des résidus secs.**

C'est l'option évaluée présentement. Ce processus est en cours d'élaboration dans le cadre de l'étude de préfaisabilité

#### **Q71.2 : Cela dit, comment pouvez-vous garantir que les précipitations naturelles qui entreront néanmoins en contact avec ces résidus ne vont pas percoler vers les eaux de surface et souterraines ?**

Les études en cours détermineront les caractéristiques des résidus. En fonction des caractéristiques des résidus, les modes de gestion seront élaborés. L'ensemble des eaux de ruissellement des haldes à stériles sera dirigé vers des bassins de collecte, où l'eau sera collectée et analysée. Cette eau sera principalement utilisée à l'intérieur de l'usine pour le traitement du graphite, ou d'autres usages.

L'usine concevra un système de traitement de l'eau qui garantira que l'eau qui ne sera pas réutiliser par le site et retournée dans l'environnement respecte toutes les réglementations gouvernementales.

Les résidus seront secs, ce qui minimise le risque de percolation d'eau contaminée. Ils pourront être stockés et encapsulés avec les stériles, ou mélangés avec la roche pour empêcher le déplacement des résidus fins.

Les études en cours sur les eaux souterraines détermineront la porosité des roches et la quantité d'eau de surface pouvant y pénétrer. Les connaissances actuelles montrent que ces roches sont très dures et compactes, avec une faible porosité, ce qui explique la présence de nombreux lacs dans la région.

#### **Q72.1 : Quels seront les impacts du dynamitage sur la faune et la santé des lacs ?**

Le dynamitage de la roche est très localisé et contrôlé. Compte tenu de la nature des explosions, qui durent quelques secondes, les vibrations auront peu d'impact sur la faune. Présentement tous les travaux sont à 30 m des lacs et milieux humides.

Afin de limiter des effets, nous mènerons des études, dont une étude d'impact, afin de déterminer la distance et la technique de dynamitage les plus adaptées pour réduire l'impact.

De plus, Lomiko érigera une clôture autour du site du projet afin d'empêcher la faune sauvage

de pénétrer dans les zones de travaux.

**Q72.2 : Qu'en est-il du bruit et de la poussière microscopique ?**

Durant la phase d'étude, Lomiko travaillera à la définition de méthodes de réduction du bruit utilisant le support de la firme SoftdB.

Pour réduire la pollution sonore dans l'usine pilote, nous mettrons en œuvre des technologies telles que l'utilisation de silencieux sur les foreuses, les camions et les usines de traitement, la réalisation de travaux à des horaires différents pour minimiser le bruit et des mesures de surveillance de la qualité de l'eau, par exemple.

Des modèles de dispersion de la poussière seront développés lors de l'échantillonnage en vrac, afin de comprendre leur mode de propagation. La poussière présente sur la route sera décantée selon les pratiques courantes et standard de l'industrie minière. Nous utiliserons des pulvérisateurs commerciaux pour contrôler la poussière émanant de la mine et limiter sa propagation.

**Q72.3 : Au niveau du bruit, il est difficile de croire qu'il sera sans impact : j'aimerais des exemples concrets démontrant comment ça sera possible.**

Durant la phase d'étude, Lomiko travaillera à la définition de méthodes de réduction du bruit en partenariat avec la firme Soft dB.

Pour réduire la pollution sonore dans l'usine pilote, nous mettrons en œuvre des technologies telles que l'utilisation de silencieux sur les foreuses, les camions et les usines de traitement, la réalisation de travaux à des horaires différents pour minimiser le bruit et des mesures de surveillance de la qualité de l'eau, par exemple.

**Q73.1 : Pourquoi ne pas présenter de comparaison avec d'autres mines de graphite, mines canadiennes et mines québécoises ?**

Chaque projet minier possède ses particularités propres, ce qui rend les comparaisons inexactes. Concernant le graphite, la seule autre mine en exploitation en Amérique du Nord se trouve à être le projet de Lac des Îles (Northern Graphite). Pour plus d'information sur ce projet, nous vous invitons à consulter le site web de l'entreprise.

**Q73.2 : J'aimerais de l'information sur les impacts généraux de ces autres mines, notamment sur les sujets suivants : eaux, air, bruit, pollution, durée du projet, tant en termes de prévisions qu'au niveau des informations actuelles.**

Vous pouvez voir ces informations dans les liens suivant : : <https://www.northerngraphite.com/>

**Q74.1: Veuillez fournir des informations détaillées sur les effets environnementaux typiques de l'exploitation minière à ciel ouvert du graphite, en particulier la quantité et la toxicité de la poussière, des produits chimiques toxiques dans les stériles, du lixiviat des stériles, des effets sur les nappes phréatiques, les eaux de surface, etc.**

Les données dont nous disposons à présent démontrent qu'à court terme, les stériles ne sont pas générateur d'acide, grâce à la présence de nombreux agents tampons. De nombreuses autres études sont nécessaires pour déterminer si la roche produira de l'acide à long terme. Les études seront faites avec les résidus de l'échantillon en vrac.

**Q74.2: Pouvez-vous donner davantage d'informations à propos de la phase d'exploitation du projet ?**

À ce stade, Lomiko est très tôt dans le développement du projet, et la seule étude préliminaire disponible est l'étude d'impact économique de 2021. Pour plus de détails, veuillez consulter la présentation ci-jointe :

Lomiko mène actuellement une étude de faisabilité préliminaire et annoncera les détails dès qu'ils seront disponibles. L'étude devrait être achevée d'ici la fin du premier trimestre ou le début du deuxième trimestre de 2026.

**Q74.3: Je demande également des informations précises sur les conséquences de vos activités d'exploration actuelles liées à ces sujets.**

Nous sommes une entreprise certifiée Écologo et adhérons à ces principes environnementaux.

L'exploration a un impact minimal sur l'environnement, car le déboisement est minimal et n'est nécessaire que pour permettre le forage. La plupart des trous de forage ont été aménagés le long des chemins forestiers existants.

**Q75 : Pouvez-vous nous nommer des projets miniers à venir (« du futur ») qui pourront arriver à leurs objectifs sans endommager les forêts, les lacs, l'infrastructure, etc. ?**

Le projet Nouveau Monde est une bonne illustration d'une initiative visant à réduire l'empreinte de l'industrie minière.

**Q76 : Avez-vous envisagé des mesures pour limiter la pollution lumineuse afin que nous ayons encore un ciel étoilé ?**

Afin de préserver la qualité de vie et l'attrait touristique du secteur, nous prévoyons suspendre nos activités extérieures pendant la période estivale. De plus, l'étude d'impact environnemental analysera les effets potentiels de la pollution lumineuse, et des mesures d'atténuation seront mises en place si des travaux de nuit s'avèrent nécessaires. L'objectif est de protéger l'observation du ciel étoilé tout

en assurant le bon déroulement du projet.

**Q77.1 : Est-ce possible d'expliquer clairement à quoi ressemblera la mine, notamment au niveau des éléments suivants : superficie projetée, impacts sur la qualité de vie et sur la santé, impacts économiques et impacts environnementaux ?**

Ces informations seront disponibles une fois que les études de pré faisabilité d'impact environnemental auront été complétées. Ces analyses permettront de préciser les caractéristiques du projet, d'en évaluer les retombées et de proposer les mesures nécessaires pour en maximiser les bénéfices et en atténuer les effets.

**Q77.2 : Je souhaiterais obtenir plus d'informations, comme la durée du projet, l'emplacement du plan de fermeture, la zone touchée par l'eau contaminée, les polluants et les particules dans l'air, le temps nécessaire pour que la nature reprenne ses droits sur le site, le plan pour l'usine, les conséquences économiques négatives pour la communauté, les risques du projet, le plan du projet et ses dimensions, le déroulement du projet, la superficie prévue pour la mine, les répercussions sur la qualité de vie et la santé, ainsi que les impacts économiques et les échéances futures.**

La plupart de ces informations seront obtenues après les études de pré faisabilité et d'impact.

Vous pouvez consulter la carte des zones d'eau touchées dans l'étude de 2022 :

[https://lomiko.com/wp-content/uploads/2023/11/Baseline\\_2022\\_FR.pdf](https://lomiko.com/wp-content/uploads/2023/11/Baseline_2022_FR.pdf)

La protection de l'environnement, notamment de la qualité de l'eau et de l'air, est une priorité pour Lomiko. Plusieurs mesures sont prévues pour limiter les émissions de poussière et leurs impacts potentiels :

#### Protection de la qualité de l'eau

Lomiko mettra en place un système de recyclage de l'eau afin de réduire l'utilisation des eaux de surface. Une station de traitement des eaux usées sera construite pour s'assurer que l'eau rejetée dans l'environnement respecte les normes gouvernementales les plus strictes. L'eau ne sera relâchée que si elle est conforme à la réglementation. Les résidus miniers seront entreposés à sec, minimisant ainsi les risques de percolation ou de contamination des eaux souterraines.

#### Surveillance et gestion de la poussière

Des modèles de dispersion de la poussière seront développés pour mieux comprendre sa propagation. Des équipements de mesure seront installés durant les phases de test, de construction et d'exploitation afin d'assurer un suivi rigoureux. Des pulvérisateurs commerciaux

seront utilisés pour contrôler la poussière sur le site, en particulier sur les routes.

#### Procédés limitant l'émission de particules

À l'usine pilote, le minerai sera broyé grossièrement (taille allant de celle d'un poing à celle d'un ballon de football), puis traité dans un circuit fermé utilisant de l'eau, ce qui empêche la formation de poussière durant le procédé. La fine poussière ne se retrouve que dans le produit final, qui sera ensaché avant d'être transporté à l'extérieur du site.

Enfin, des analyses supplémentaires de la qualité de l'eau seront réalisées tout au long de l'exploitation de la mine pilote, ce qui permettra d'ajuster les méthodes de traitement au besoin, et de garantir la protection continue des milieux hydriques environnants. Le plan de restauration

Le plan de restauration du site sera préparé par des experts indépendants et décrira le coût de la remise en état de la mine.

Avant la construction du projet, des fonds pour couvrir les coûts de restauration devront être déposés sur le compte du gouvernement afin d'être conservés jusqu'à la fin du projet et la remise en état du site.

La caution est libérée une fois que le plan de restauration de la mine est complété et approuvé par le gouvernement.

**Q78 : Sachant que le « risque zéro » n'existe pas pour les déversements, comment comptez-vous ne pas polluer notre eau et notre air et comment protégerez-vous la faune ?**

La protection de l'environnement, notamment de la qualité de l'eau et de l'air, est une priorité pour Lomiko. Plusieurs mesures sont prévues pour limiter les émissions de poussière et leurs impacts potentiels :

#### Protection de la qualité de l'eau

Lomiko mettra en place un système de recyclage de l'eau afin de réduire l'utilisation des eaux de surface. Une station de traitement des eaux usées sera construite pour s'assurer que l'eau rejetée dans l'environnement respecte les normes gouvernementales les plus strictes. L'eau ne sera relâchée que si elle est conforme à la réglementation. Les résidus miniers seront entreposés à sec, minimisant ainsi les risques de percolation ou de contamination des eaux souterraines.

#### Surveillance et gestion de la poussière

Des modèles de dispersion de la poussière seront développés pour mieux comprendre sa propagation. Des équipements de mesure seront installés durant les phases de test, de construction et d'exploitation afin d'assurer un suivi rigoureux. Des pulvérisateurs commerciaux seront utilisés pour contrôler la poussière sur le site, en particulier sur les routes.

#### Procédés limitant l'émission de particules

À l'usine pilote, le minerai sera broyé grossièrement (taille allant de celle d'un poing à celle d'un ballon de football), puis traité dans un circuit fermé utilisant de l'eau, ce qui empêche la formation de poussière durant le procédé. La fine poussière ne se retrouve que dans le produit final, qui sera ensaché avant d'être transporté à l'extérieur du site.

Enfin, des analyses supplémentaires de la qualité de l'eau seront réalisées tout au long de l'exploitation de la mine pilote, ce qui permettra d'ajuster les méthodes de traitement au besoin, et de garantir la protection continue des milieux hydriques environnants.

#### **Q79 : Comment allez-vous remettre toute la nature à neuf après votre passage ?**

Nous prévoyons remblayer les zones excavées dans la mesure du possible et y replanter de la végétation, notamment des arbres. Dès que des zones seront disponibles, nous effectueront leur restauration. Les informations seront disponibles lorsque l'étude de préfaisabilité, l'étude d'impact et le plan de restauration seront complétés.

#### **Q80 : Comment conciliez-vous votre exploitation et notre qualité de vie afin que celle-ci ne soit pas diminuée (ex. bruit, achalandage, visuel laid, pollution de notre air et de notre eau, etc.) ?**

Lomiko s'est engagé à minimiser les impacts du projet La Loutre sur les communautés avoisinantes et l'environnement. Nous allons poursuivre les échanges et consultations avec l'ensemble des parties prenantes afin de bien prendre en compte les préoccupations dans le but de développer un projet porteur pour la région, respectueux de ses communautés d'accueil et ayant un impact minimum sur la qualité de vie des résidents de la région.

#### **Q81 : Comment allez-vous contrôler la crue des eaux dans le bassin versant ?**

Les données des précipitations par Environnement Canada seront prises en compte lors de la conception des ouvrages de captage et de rétention des eaux.

La mine pilote concevra un système de traitement de l'eau qui garantira que l'eau rejetée par le site dans l'environnement respecte les réglementations gouvernementales.

**Q82.1 : Je me demande si on a pensé à toute autre conséquence que les communautés dans les alentours vont subir, incluant la région de Gatineau, Ottawa, Mont-Tremblant, Montréal, etc.**

Lomiko s'est engagé à minimiser les impacts du projet La Loutre sur les communautés avoisinantes et l'environnement. Nous allons poursuivre les échanges et consultations avec l'ensemble des parties prenantes afin de bien prendre en compte les préoccupations dans le but de développer un projet porteur pour la région, respectueux de ses communautés d'accueil et ayant un impact minimum sur la qualité de vie des résidents de la région.

**Q82.2 : Tout changement qu'on fait dans la nature a des conséquences, alors quelles conséquences seront engendrées par le dynamitage et l'excavation de montagnes ?**

Lomiko mène actuellement une étude préliminaire de faisabilité (PFS) et, au cours de cette étude, nous déterminerons la qualité de la roche et les dimensions fosses à ciel ouvert.

Nous étudierons les impacts des excavations sur les montagnes lors de l'étude d'impacts.

L'analyse des risques sera rendue publique une fois terminée, avant la réunion de la commission du BAPE.

**Q82.3 : Comment allez-vous creuser considérant que la nappe phréatique est si haute ?**

Compte tenu de la qualité de la roche, nous ne prévoyons pas d'impacts sur la nappe phréatique durant les travaux d'échantillonnage qui auront lieu en 2025.

Nous ferons une analyse d'impact, incluant l'impact des activités sur la nappe phréatique, après l'étude de pré-faisabilité, une fois que les dimensions du projet sont identifiées. L'analyse des risques sera rendue publique une fois terminée et nous pourrons répondre mieux à cette question avec ces informations.

**Q82.4 : Comment va réagir le vent si vous détruisez des montagnes (issues de notre Bouclier canadien) ?**

La mine La Loutre sera petite. Elle aura peu d'impact global sur les montagnes environnantes.

**Q82.5 : Quelles seront les conséquences de tout ça à une échelle plus large dépassant la seule zone de quelques kilomètres autour du projet ?**

Nous ne prévoyons aucun impact à grande échelle. Nous ferons une analyse d'impact après l'étude de pré-faisabilité, une fois que les dimensions du projet sont identifiées. L'analyse des risques sera rendue publique une fois terminée.

**Q83 : Que va-t-il arriver pour toutes les personnes qui puisent l'eau des lacs pour leur consommation ?**

Des analyses de la qualité de l'eau seront activement faites sur le site, au moyen de capteurs, afin de détecter tout changement quant à la pureté de l'eau.

**Q84 : J'ai un puits artésien à 250 pieds de profondeur dans le Canton de Ripon (2 km de Chénéville). Ce n'est pas clair ce qui va arriver à la nappe phréatique dans le développement de la mine. J'aimerais donc plus d'information sur les impacts du projet sur les eaux souterraines dans un rayon élargi du projet.**

Compte tenu de la qualité de la roche, nous ne prévoyons pas d'impacts sur la nappe phréatique durant les travaux d'échantillonnage qui auront lieu en 2025.

Nous ferons une analyse d'impact, incluant l'impact des activités sur la nappe phréatique, après l'étude de préfaisabilité, une fois que les dimensions du projet sont identifiées. L'analyse des risques sera rendue publique une fois terminée et nous pourrons répondre mieux à cette question avec ces informations.

**Q85 : Comment la mine affectera-t-elle les changements climatiques ?**

Il y aura des GES créés lors de la construction de la mine et les études. Le graphite extrait sera utilisé dans la fabrication de véhicules électriques ce qui contribuera à un avenir plus durable. La production de matériaux essentiels à la transition énergétique, comme le graphite utilisé dans les batteries de véhicules électriques, nous permet de créer des alternatives moins polluantes à long terme.

**Q86 : Depuis 2024, y a-t-il des travaux de coupe forestière et de forage réalisés par Lomiko ?**

Aucune exploitation forestière, ni forage n'ont été réalisés en 2024. Des travaux d'exploration sans impact ont été réalisés (par exemple, des tâches de repérage sur le site du projet La Loutre)

Nous avons reçu les permis le mois de juillet 2025 pour effectuer l'échantillonnage en vrac et le forage géotechnique. Ce dernier aura à la fin de l'année 2025.

**Q87 : La décision finale sera économique, mais quelle valeur peut-on mettre à protéger la qualité de l'eau ?**

Nous souhaitons préserver la qualité de l'eau. Pour ce faire, nous effectuerons davantage d'analyses de la qualité de l'eau avant et pendant l'exploitation de la mine pilote afin de pouvoir élaborer de meilleures méthodes de traitement de l'eau si un s'avère nécessaire.

Le Canada et le Québec ont des exigences très strictes en matière de qualité de l'eau, et Lomiko devra effectuer des analyses et communiquer des données sur la qualité de l'eau pendant son exploitation. Aucune mine ne peut exercer ses activités et avoir un impact sur la qualité de l'eau potable.

**Q88 : Est-ce que vos études d'inventaires (végétaux, animaux) sont disponibles ? Qui les a réalisées ? Quelles sont vos études d'impact sur les eaux de surface et les nappes phréatiques ?**

Les inventaires fauniques et de la flore ont été réalisés par les firmes r Ausenco et Kilburg. Ils sont disponibles ici :

[https://lomiko.com/wp-content/uploads/2023/11/Baseline\\_2022\\_FR.pdf](https://lomiko.com/wp-content/uploads/2023/11/Baseline_2022_FR.pdf)

Les analyses des aquifères seront quant à elles effectuées par Knight Piesold et seront disponibles en début 2026.

**Q89 : Quels bénéfices positifs apportera votre exploitation minière ?**

Économique : Cette initiative générera des revenus et créera des emplois, dont 150 emplois biens rémunérés, pour la communauté locale. Le projet aura des retombées positives économiques, au Québec et localement. Nous pensons que le projet mènera à une amélioration des infrastructures routières et électriques et augmentera les ressources communautaires grâce aux dons miniers. Elle offrira également la possibilité de générer des revenus durables grâce à la vente de stériles comme granulats.

Social : Augmentation des ressources financières pour les municipalités en matière de biens sociaux. Les impôts devraient être utilisés pour améliorer les infrastructures locales et la disponibilité d'autres ressources. Investissement accru dans l'éducation locale et la construction d'infrastructures sociales.

**Q90.1 : Quels lacs servent aux échantillons de l'eau ?**

Le Lac Doré, le Lac Bélanger et divers petits lacs. Consultez ce document : <https://lomiko.com/wp-content/uploads/2025/03/Lomiko-Presentation-Lac-Des-plages-Mar-03-04.pdf>

Veuillez voir le lien suivant :

[https://lomiko.com/wp-content/uploads/2024/07/WaterData\\_Jun2024.pdf](https://lomiko.com/wp-content/uploads/2024/07/WaterData_Jun2024.pdf)

### **Q90.2 : Quels lacs sont concernés par le traitement des minéraux ?**

Les effets éventuels seront évalués lors de l'étude d'impact.

Nous ferons une analyse d'impact après l'étude de préfaisabilité, une fois que les dimensions du projet sont identifiées. L'analyse des risques sera rendue publique une fois terminée.

À ce stade-ci, Lomiko ne prévoit pas de travaux ni d'impact direct sur les lacs.

### **Q90.3 : Comment s'assurer que la nappe phréatique de la Petite-Nation ne sera pas touchée par la mine ?**

Les travaux prévus à court terme n'auront aucun impact sur la nappe phréatique.

Nous ferons une étude d'impact de l'usine pilote après l'étude de préfaisabilité, une fois que les dimensions du projet sont identifiées. L'étude sera rendue publique une fois terminée.

### **Q90.4 : Comment allez-vous vous assurer de ne pas contaminer les poissons, chevreuils, ours, orignaux et autres animaux, champignons et herbes sauvages entourant la mine ?**

Nous verrons s'il est possible d'inclure l'impact sur la faune dans l'étude d'impact qui se fera dans quatre à cinq années. Ceci sera disponible au publique avant le BAPE.

#### Surveillance et gestion de la poussière

Des modèles de dispersion de la poussière seront développés pour mieux comprendre sa propagation. Des équipements de mesure seront installés durant les phases de test, de construction et d'exploitation afin d'assurer un suivi rigoureux. Des pulvérisateurs commerciaux seront utilisés pour contrôler la poussière sur le site, en particulier sur les routes.

#### Procédés limitant l'émission de particules

À l'usine pilote, le minerai sera broyé grossièrement (taille allant de celle d'un poing à celle d'un ballon de football), puis traité dans un circuit fermé utilisant de l'eau, ce qui empêche la formation de poussière durant le procédé. La fine poussière ne se retrouve que dans le produit final, qui sera ensaché avant d'être transporté à l'extérieur du site.

Enfin, des analyses supplémentaires de la qualité de l'eau seront réalisées tout au long de l'exploitation de la mine pilote, ce qui permettra d'ajuster les méthodes de traitement au besoin, et de garantir la protection continue des milieux hydriques environnants.

### L'eau

Lomiko s'engage à mettre en place un système de recyclage de l'eau qui réduit l'utilisation des eaux de surface.

Les résidus seront à sec, ce qui minimise le risque de percolation avec de l'eau contaminée.

La société prévoit de construire une station d'épuration des eaux qui garantira que l'eau rejetée par le site dans l'environnement respecte les réglementations gouvernementales et pourra être utilisée selon les besoins. L'eau de l'usine sera rejetée uniquement

### **Q92 : Quels sont les dédommagements prévus envers la population de la province pour toutes les mines, dont la vôtre, qui sont ou seront exploitées ?**

Nous évaluons présentement que l'ensemble des redevances minières qui seront versées au gouvernement du Québec pour le projet La Loutre s'élèveront à 240 millions de dollars, pour la durée de vie de la mine.

### **Q93 : Y a-t-il une étude qui démontre que le graphite (avec tout ce que cela demande pour l'extraire) est réellement un choix écologique comparativement au pétrole ?**

Lomiko tient à développer un projet éco-responsable et que le graphite est un élément clé pour assurer la réussite de la transition énergétique.

Sur l'ensemble de leur cycle de vie, les véhicules électriques (VE) sont nettement plus avantageux sur le plan environnemental que les véhicules à essence. Une fois en circulation, les VE produisent très peu d'émissions, surtout lorsqu'ils sont alimentés par une électricité propre comme celle du Québec.

### **Q94 : Quels sont les risques de génération de particules et les pollutions aériennes ? Avez-vous réalisé des études concernant les risques de pollution de l'eau générés par la pollution aérienne ?**

La protection de l'environnement, notamment de la qualité de l'eau et de l'air, est une priorité pour Lomiko. Plusieurs mesures sont prévues pour limiter les émissions de poussière et leurs impacts potentiels :

#### Protection de la qualité de l'eau

Lomiko mettra en place un système de recyclage de l'eau afin de réduire l'utilisation des eaux

de surface. Une station de traitement des eaux usées sera construite pour s'assurer que l'eau rejetée dans l'environnement respecte les normes gouvernementales les plus strictes. L'eau ne sera relâchée que si elle est conforme à la réglementation. Les résidus miniers seront entreposés à sec, minimisant ainsi les risques de percolation ou de contamination des eaux souterraines.

#### Surveillance et gestion de la poussière

Des modèles de dispersion de la poussière seront développés pour mieux comprendre sa propagation. Des équipements de mesure seront installés durant les phases de test, de construction et d'exploitation afin d'assurer un suivi rigoureux. Des pulvérisateurs commerciaux seront utilisés pour contrôler la poussière sur le site, en particulier sur les routes.

#### Procédés limitant l'émission de particules

À l'usine pilote, le minerai sera broyé grossièrement (taille allant de celle d'un poing à celle d'un ballon de football), puis traité dans un circuit fermé utilisant de l'eau, ce qui empêche la formation de poussière durant le procédé. La fine poussière ne se retrouve que dans le produit final, qui sera ensaché avant d'être transporté à l'extérieur du site.

Enfin, des analyses supplémentaires de la qualité de l'eau seront réalisées tout au long de l'exploitation de la mine pilote, ce qui permettra d'ajuster les méthodes de traitement au besoin, et de garantir la protection continue des milieux hydriques environnants.

#### **Q95 : Est-ce que Lomiko a une autorisation du MELCCFP pour les travaux d'exploration ? Quels en seront les impacts ?**

À ce stade du développement du projet, c'est le ministère des Ressources naturelles et des Forêts qui est responsable de délivrer les permis pour les travaux d'exploration à Lomiko Metals. Les travaux d'exploration qui seront effectués cet automne ont passé les analyses du ministère, qui a accordé les permis nécessaires à leurs réalisations.

Ces travaux sont de faible ampleur et ne généreront pas d'impacts sur l'environnement. Les sites de forage seront également restaurés pour ressembler le plus près possible à leur état original.

Une équipe du ministère sera également sur place durant une partie des travaux pour s'assurer que nous respectons les mesures préventives nécessaires et suivons les meilleures pratiques pour l'exploitation minière.

**Q96 : Lors de la séance d'information à Duhamel du 21 juillet 2024, vous avez avancé que l'eau qui sera rejetée à l'environnement devra être « absolument parfaite ».**

**Pouvez-vous détailler cette affirmation et quantifier ce que cela représente en termes de qualité finale de l'eau rejetée ?**

Nous souhaitons préserver la qualité de l'eau. Pour ce faire, nous effectuerons davantage d'analyses de la qualité de l'eau pendant l'exploitation de la mine pilote afin de pouvoir élaborer de meilleures méthodes de traitement de l'eau si un s'avère nécessaire.

Lomiko s'engage à mettre en place un système de recyclage de l'eau qui réduit l'utilisation des eaux de surface.

Les résidus seront à sec, ce qui minimise le risque de percolation avec de l'eau contaminée.

La société prévoit de construire une station d'épuration des eaux qui qui garantira que l'eau rejetée par le site dans l'environnement respecte les réglementations gouvernementales et pourra être utilisée selon les besoins. L'eau de l'usine sera rejetée uniquement si elle est conforme à la réglementation gouvernementale. Voici le lien concernant les normes de l'eau au Québec. Les règlements applicables dépendent du lieu, du type de sol, etc. :

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2022%20Q97>.

**Q97 : Lors de la séance d'information à Duhamel, le 21 juillet 2024, vous avez convenu de nous donner des exemples de sites miniers où la nature avait repris ses droits après leur fermeture. J'aimerais obtenir un suivi relativement à cet engagement.**

Voici des liens de différentes mines restaurées avec succès à travers le Québec :

[https://mrnf.gouv.qc.ca/mines/restauration-mini%C3%A8re/exemples-de-restauration-des-sites-](https://mrnf.gouv.qc.ca/mines/restauration-mini%C3%A8re/exemples-de-restauration-des-sites-miniers-)  
[miniers-](https://mrnf.gouv.qc.ca/mines/restauration-mini%C3%A8re/exemples-de-restauration-des-sites-miniers-)

[abandonnes/?\\_gl=1\\*s2kern\\*\\_ga\\*ODIzOTU5MTU1LjE3MzU4NTI0MTQ.\\*\\_ga\\_1KE8QTOF05\\*cze3NTMyMDE5MTAKbzE0JGcxJHQxNzUzMjAxOTIwJGo1MCRsMCRoMA](https://mrnf.gouv.qc.ca/mines/restauration-mini%C3%A8re/exemples-de-restauration-des-sites-miniers-?_gl=1*s2kern*_ga*ODIzOTU5MTU1LjE3MzU4NTI0MTQ.*_ga_1KE8QTOF05*cze3NTMyMDE5MTAKbzE0JGcxJHQxNzUzMjAxOTIwJGo1MCRsMCRoMA)

**Q98 : Quels seront les produits chimiques entreposés dans les digues des parcs à résidus et où iront ces produits advenant un déversement ?**

Le procédé prévu pour le traitement du minerai utilise très peu de produits chimiques, et ceux-ci

sont retirés lors de la phase de filtration avant l'entreposage des résidus. Les résidus seront entreposés à sec, ce qui réduit de façon significative les risques de percolation ou de déversement d'eau contaminée.

Par ailleurs, une station de traitement des eaux sera construite et pourra être exploitée selon les besoins. Toute eau rejetée dans l'environnement respectera rigoureusement les normes gouvernementales en vigueur. Des informations plus précises seront disponibles une fois l'étude de préfaisabilité complétée.

**Q99.1 : Quelles quantités d'eau seront prélevées et à quel niveau les nappes phréatiques s'abaisseront ?**

Nous n'utiliserons pas les eaux souterraines, mais plutôt les eaux de surface et les eaux de précipitation.

Compte tenu de la qualité de la roche, nous prévoyons aucun impact sur la nappe phréatique pendant l'exploitation de la mine.

Nous réaliserons une analyse d'impact est nécessaire afin de prévenir les effets négatifs du projet.

Nous ferons une analyse d'impact après l'étude de préfaisabilité, une fois que les dimensions du projet sont identifiées. L'analyse des risques sera rendue publique une fois terminée, avant la réunion de la commission du BAPE.

**Q99.2 : Comment assurer de bons modèles si les études sont faites en trois ans à peine alors que les modèles qui tiennent compte des changements climatiques prennent plus de huit ans à réaliser ?**

Lomiko s'appuie sur les données les plus récentes et les meilleures pratiques reconnues pour évaluer les impacts potentiels du projet, y compris ceux liés aux changements climatiques. Les études sont menées par des consultants indépendants, spécialisés et expérimentés dans leur domaine.

De plus, la collecte de données environnementales, notamment sur la qualité de l'eau, est en cours depuis 2021, ce qui permet d'ancrer les analyses sur des observations réelles à long terme. Ces données contribuent à assurer la robustesse et la crédibilité des modèles utilisés dans le cadre de l'étude d'impact environnemental.

**Q100: Est-ce que le graphite extrait et exporté, étant composé d'atomes de carbone, a un impact sur le cycle du carbone ou le bilan carbone du projet ou de la province, et sera-t-il quantifié dans ce bilan selon l'impact que l'extraction de ce graphite pourrait avoir ?**

Le graphite sera utilisé dans les voitures électriques, ce qui, à long terme, entraînera une diminution du carburant à base de carbone utilisé. C'est pourquoi nous pensons pouvoir devenir carboneutres, c'est-à-dire produire moins de carbone qui sera économisé grâce à nos produits.

## Thème 9

### La raison d’être du projet

#### **Q101.1 : D’ici 20 ou 30 ans, l’hydrogène sera la première source d’énergie.**

L’hydrogène est une filière énergétique prometteuse, mais elle présente encore plusieurs défis, notamment en matière de sécurité, de stockage et d’infrastructure. Par exemple, en cas d’accident, sa grande inflammabilité peut représenter un risque.

Cela dit, même avec l’émergence de nouvelles technologies, le graphite demeurera essentiel pendant de nombreuses années. Ses propriétés uniques – notamment sa stabilité, sa conductivité et sa performance dans les batteries lithium-ion – en font un matériau difficile à remplacer à court ou moyen terme.

#### **Q101.2 : À part contribuer à la fabrication de bombes en fournissant la Défense américaine, à quoi servira votre mine ?**

Le graphite extrait servira principalement à la fabrication de batteries pour véhicules électriques, au stockage d’énergie et à d’autres technologies liées à la transition énergétique. Il s’agit d’une ressource critique essentielle pour répondre aux objectifs climatiques et réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Le ministère de la Défense des États-Unis finance plusieurs projets à l’échelle nord-américaine dans le but de sécuriser des chaînes d’approvisionnement en matériaux critiques, indépendamment de la Chine. Cela ne signifie pas que les ressources extraites serviront à des fins militaires. Il s’agit avant tout d’une stratégie économique et industrielle.

À ce jour, Lomiko n’a conclu aucun accord commercial avec le ministère de la Défense américain. Une subvention a été octroyée pour soutenir le développement d’une filière nord-américaine de graphite, et les détails sont disponibles dans le communiqué publié le 16 mai 2024 :

- <https://lomiko.com/2024-news/lomiko-metals-awarded-us8-35m-grant-from-the-united-states-of-america-department-of-defense-dod-in-a-technology-investment-agreement-tia>

[and-funding-of-ca4-9m/](#)

- <https://www.defense.gov/News/Releases/Release/Article/3777044/department-of-defense-awards-147-million-to-enhance-north-american-cobalt-and-g/DoD>.

**Q102.1 : Pourquoi est-ce que l'argent, le profit et l'exploitation de la matière primeraient sur la qualité de vie des citoyens et la protection de la nature, de la faune et la flore, des lacs et rivières et de l'air ?**

C'est précisément pour répondre à l'urgence climatique que ce projet est envisagé. Le graphite extrait servira à la fabrication de batteries pour véhicules électriques et à d'autres technologies propres, contribuant ainsi à la réduction des gaz à effet de serre. Il ne s'agit pas d'opposer développement économique et protection de l'environnement, mais de concilier les deux de manière responsable.

Par ailleurs, une étude d'impacts environnementaux rigoureuse sera réalisée une fois l'étude de préfaisabilité complétée, lorsque les paramètres précis du projet seront définis. Cette analyse comprendra une évaluation des risques pour la qualité de l'air, des milieux naturels et la qualité de vie des citoyens. Elle sera rendue publique avant les audiences du BAPE, afin que tous puissent s'informer, poser des questions et exprimer leurs préoccupations.

**Q102.2 : Que représente le respect de la population pour vous ?**

Pour Lomiko, le respect de la population signifie avant tout être à l'écoute, agir avec transparence et adapter le projet en fonction des préoccupations exprimées. Cela implique :

- De maintenir un dialogue constant avec la communauté et d'organiser des consultations à chaque étape du projet ;
- D'ajuster le projet afin qu'il reflète les attentes des citoyens, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement ;
- De contribuer à améliorer la qualité de vie locale, entre autres par des investissements dans les services sociaux et les infrastructures ;
- De créer des emplois de qualité, stables et bien rémunérés, tout en générant des

retombées économiques pour la région et pour le Québec ;

- Et de mettre en place un comité de suivi indépendant, qui assurera une surveillance continue du projet avec la participation des citoyens.

**Q102.3 : Que représente le respect de la faune et de la flore, de l'eau et de l'air ?**

Le respect de l'environnement — de la faune, de la flore, de l'eau et de l'air — est au cœur de la démarche de Lomiko. Cela signifie :

- Concevoir un projet responsable, qui tient compte de ses impacts sur les milieux naturels et intègre, dès la planification, des mesures de prévention, de réduction et de restauration ;
- Protéger les ressources en eau, en s'assurant que toute eau rejetée dans l'environnement respecte les normes gouvernementales les plus strictes. Une station de traitement des eaux sera construite pour répondre aux besoins du projet et garantir une gestion rigoureuse ;
- Contribuer à un avenir plus durable, en produisant des matériaux essentiels à la transition énergétique, comme le graphite utilisé dans les batteries de véhicules électriques — une alternative moins polluante aux moteurs à essence à long terme.

Pour Lomiko, respecter l'environnement, c'est s'assurer que le projet laisse une empreinte positive sur les générations futures tout en répondant aux défis climatiques d'aujourd'hui.

**Q103: Quelles sont les autres options que le projet La Loutre pour répondre aux besoins futurs du Québec en graphite ?** La Loutre est un projet d'envergure qui peut contribuer grandement à l'économie locale et régionale.

Elle offrira des emplois bien rémunérés et la possibilité de générer des revenus durables grâce à la vente de stériles comme granulats.

Il y aura amélioration des infrastructures routières, électriques et des équipements publics grâce aux contributions financières.

Le Québec est riche en graphite et peut saisir cette occasion pour se positionner comme le pôle des batteries en Amérique du Nord.

